



## Succession très compliquée

Par **noi18**, le **17/09/2014** à **10:49**

Bonjour,

Mes parents vivaient chez mes grand-parents à titre gratuit, ils disposent d'un tout petit revenu, mon père étant handicapé et ma mère étant femme au foyer.

Mes grands-parents sont décédés en début d'année.

Les 2 frères de ma mère réclament la vente de la maison ainsi que la somme de 70 000 € qui correspond au loyer + les charges depuis qu'ils occupent la maison.

Selon conseil de leur notaire, les 2 frères ont fait signer à ma mère un tableau excel reprenant toutes les dépenses : loyers + charges. Ma mère, un peu sous la pression, a signé ce document qui confirme qu'elle doit bien les 70 000 €.

Peut-elle se rétracter sur ce document ?

En effet, certes elle ne payait pas de loyer officiellement, parce que mes grands-parents ne voulaient pas, mais elle les a aidés toutes leurs vies à s'occuper de la ferme qu'ils tenaient ainsi qu'à leurs fins de vies.

De plus, mes oncles pour compenser ce privilège, recevaient tous les mois 5 000 francs (à l'époque) puis 800 €. Mais ils contestent cette somme devant le notaire.

Quel recours mes parents puissent-ils avoir ?

Mes oncles souhaitent vraiment les mettre dehors, vendre la maison et construire des locatifs dans leur jardin.

Je vous remercie d'avance de votre aide.

Par **louison123**, le **17/09/2014** à **13:01**

Sympa les frangins de votre maman, le mieux pour elle ce serait de prendre son notaire pour la succession.